

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 juin 2025

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 21 mai 2025</p> <p>Date d'affichage : 21 mai 2025</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix du Mois de Juin</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Monsieur Alain BARRES, Monsieur Pierre JUILLARD.</p> <p><b><u>Présents par procuration</u></b> : Robert PISSAVY donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Madame Françoise ALRIQ donne pouvoir à Monsieur Pierre JUILLARD.</p> <p><b><u>Absent</u></b> : Monsieur Gilbert CROS, Monsieur Dimitri OCTAVIE</p> <p><b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

**OBJET : Demande auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes « Obtenir un barnum au profit des associations de ma commune »**

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes propose aux communes d'obtenir un barnum 3m x 3m afin de mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce don auprès du Conseil Régional.

Il est rappelé que la Ville met à disposition l'ensemble de son matériel et procède au montage de l'ensemble des manifestations de la commune lorsqu'elle a une demande participant ainsi à la vitalité associative, touristique et événementielle du territoire.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE\_036\_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'un barnum 3m x3m au profit des associations du territoire ;

S'ENGAGE à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum à destination exclusive des associations et à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

GILLES CHABRIER

Le secrétaire de séance

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE\_036\_2025-DE

A G E D I